

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 41 du 25 Juillet 2019

Convocation : Du 17 Juillet 2019

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Patricia VELLARINO, Véréna VOARINO, Vincent CLASSINE.

Absent.e.s Excusé.e.s : Caroline CANNATA, Grégory FABRE, Frédéric DELAFUENTE, Christine DURIEZ, Sandra VICENTE, Gérald SUAREZ, Corinne MALBERT,  
Secrétaire de Séance : Verena VOARINO  
Ouverture de la séance : 20h30

Procurations: Grégory FABRE à Patricia VELLARINO ; Frédéric DELAFUENTE à Sébastien ALAUZET, Sandra VICENTE à Gilles FORT et. Gérald SUAREZ à Véréna VOARINO.

### **Approbation du dernier compte rendu N°40 du 27 Juin 2019.**

#### **1. Délibération portant sur demande d'emprunt pour le financement du photovoltaïque**

L'étude du tableau de financement fait apparaître un besoin de financement de 45 000€. Il est proposé de calquer la durée du prêt sur la durée d'amortissement technique. Pour rappel : l'installation des panneaux est garantie pour 20 ans et leur production à 80% au bout de 25 ans.

Le projet peut être amorti comptablement au bout de 10 ans. Il est important de préciser que le financement a pu se réaliser grâce au soutien financier de l'agglomération Gaillac Graulhet qui a octroyé une aide de 9 304 €.

Trois banques ont été sollicitées pour un montant emprunté de 45 000 € sur 20 ans. Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale qui avait fait une bonne proposition pour le financement de la traversée du village. Cette dernière ne souhaite pas intervenir pour ce projet : au motif suivant *"Bien que la demande soit très faible, suite aux précédents prêts que nous avons fait ensemble cette année, nous n'avons plus d'enveloppe à vous accorder en attendant l'année prochaine et les nouveaux comptes administratifs 2019."*

Le Crédit Agricole nous propose du 1.42 % à échéance trimestrielle avec 200€ de frais de dossier.

La Caisse d'Épargne nous propose du 1.75% à échéance trimestrielle avec 200 € de frais de dossier.

Le conseil se prononce sur : la proposition du Crédit Agricole

Abstentions	Pour	Contre
1	11	

## 2. Décision modificative/photovoltaïque

Il y a lieu d'augmenter les crédits à l'opération 267 pour l'installation des panneaux photovoltaïques. En effet, le coût de l'opération a été budgété en HT et non en TTC, il manque donc 12 569€ au 2135. Il est proposé de virer cette somme de l'opération cheminement doux.

CREDITS A OUVRI							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2135	267	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	12 569,00	
							<b>Total</b>	<b>12 569,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2113	273	HCS	Terrains aménagés autres que voirie	-12 569,00	
							<b>Total</b>	<b>-12 569,00 €</b>

Abstentions	Pour	Contre
	12	

## 3. Décision modificative/achat terrain

Suite à la décision du Tribunal Administratif du 18 janvier 2017 d'invalider la préemption de la commune sur les parcelles C 299, C 528 et C 531, le conseil municipal lors de sa séance du 23 Mai 2017 a acté la restitution de ces parcelles à l'acquéreur évincé. L'acte de vente a été signé le mardi 16 Juillet. Il y a lieu maintenant de régler au notaire l'achat initial de ce terrain à M DELBOUSQUET.

Cette transaction d'un montant de 3814 € doit être mandatée à l'opération 264. Or il ne reste que 2 630€, soit un besoin de 1 184€ (au budget n'avait pas été prévu le cautionnement de la somme pour l'achat de la ruine de la Cruz)

Il est proposé d'effectuer un virement de crédit de l'opération 273 -2113 "cheminement doux"

CREDITS A OUVRI							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2111	264	HCS	Terrains nus	1 184,00	
							<b>Total</b>	<b>1 184,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2113	273	HCS	Terrains aménagés autres que voirie	-1 184,00	
							<b>Total</b>	<b>-1 184,00 €</b>

Abstentions	Pour	Contre
	12	

## 4. Décision modificative/Avenant Logiciel

En section d'investissement :

Cela comprend l'extension et la mise à jour du logiciel comptable pour la mise en place du prélèvement à la source ainsi que la mise en place du Répertoire Electoral Unique (R.E.U)

Il y a lieu d'augmenter les crédits à l'opération ONA - 2051 pour un avenant au contrat logiciel (paie-entreprise et élections – Elire)

CREDITS A OUVRI							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	20	2051	ONA	HCS	Concessions et droits similaires		650,00
							<b>Total</b>	<b>650,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2113	273	HCS	Terrains aménagés autres que voirie		-650,00
							<b>Total</b>	<b>-650,00 €</b>

Abstentions	Pour	Contre
	12	

### 5. Délibération pour cession de parcelles à la commune

Deux administrés avaient souhaité il y a plus de quinze ans, que soit régularisé l'empiétement de la voirie communale sur leur terrain chemin des Lizes. La reprise du projet a été évoquée lors d'un conseil précédent. La municipalité a mandaté un géomètre, afin d'établir un plan de division et définir les parcelles à créer et à rétrocéder à la commune. Cela concerne une surface de 100m<sup>2</sup> pour l'un et 161m<sup>2</sup> pour l'autre. Les deux administrés ont validé le plan de division. Il convient à présent de faire régulariser ces changements par un acte notarié.

L'un des deux administrés a demandé une petite participation au bornage de son terrain et à l'apport de 0/20 à l'entrée de son garage. Le second a sollicité la pose d'un bourelet en bicouche devant son garage afin de limiter l'intrusion des eaux pluviales dans sa propriété suite à la surélévation de la route. La mairie prend à sa charge les frais de bornage et de l'acte notarié.

Le conseil se prononce pour l'achat de ces deux nouvelles parcelles d'une surface totale de 261m<sup>2</sup>.

Abstentions	Pour	Contre
	12	

### 6. Décision modificative Budget assainissement

Lors de la réalisation des reports à nouveau l'opération 102 (réfection de la station d'épuration) a été déclarée terminée). Or, nous avons oublié la réalisation du bilan agronomique qui est obligatoire. La facture s'élève à 2 289.35€ Il faut donc prélever ce montant du compte 2315 (immobilisation en cours) de l'opération 105 (réfection réseaux Laval et centre bourg).

CREDITS A OUVRI							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2315	102		Immobilisations corporelles en cours/Installations		2 289,35
							<b>Total</b>	<b>2 289,35 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2315	105		Immobilisations corporelles en cours/Installations		-2 289,35
							<b>Total</b>	<b>-2 289,35 €</b>

Abstentions	Pour	Contre
	12	

### **Convention avec Enedis dans le cadre de la signature du contrat d'autoconsommation collective**

L'autoconsommation collective est la fourniture d'électricité effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs liés entre eux au sein d'une même personne morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste de distribution.

Il faut pour cela que chaque partie soit équipée d'un compteur communicant, ce qui est le cas chez nous. Nous allons donc pouvoir (en plus de l'autoconsommation des 9Kwc installée sur la Mairie), partager ou répartir le solde sur l'école et le logement de la poste.

Une convention d'autoconsommation collective sera signée entre ENEDIS et la personne morale liant les producteurs et les consommateurs participant à une même opération. Cette convention définit les droits et les obligations de la personne morale organisatrice et d'ENEDIS.

**En l'absence de matrice officielle de la convention, il ne s'agit que d'un accord de principe. Ce n'est donc pas une délibération.**

Abstentions	Pour	Contre
	12	

## **Comptes rendu de Commissions**

### **Compte rendu du Conseil d'école.**

- Effectifs pour la rentrée 2019, à ce jour : 101 élèves

#### Projet d'école:

- participation au concours du «Prix des Incorruptibles» : Les enfants et les parents ont été invités à voter au mois de mai ;
- participation à la projection de films dans le cadre de « École et cinéma »: CE2-CM1-CM2 et des courts-métrages pour les CM1-CM2 ;
- correspondance de chaque classe avec une classe d'une école au Togo ;
- spectacle FOL: classe PS-MS-GS ;
- visite et ateliers en lien avec l'exposition sur Giacometti au musée Toulouse-Lautrec ;
- Visite et atelier à la Halle de la Machine (à Toulouse).

Un retour de questionnaire est fait suite à l'analyse de la mise en place des nouveaux horaires.

- 68 questionnaires ont été remplis :

- \* 71% sont satisfaits ou très satisfaits de cette nouvelle organisation ;
- \* 30% pensent qu'elle n'a pas été suffisamment préparée ;
- \* 65% souhaitent la conserver et 7% sont sans avis.

L'année prochaine, un goûter collectif l'après-midi sera proposé. L'idée est de tendre vers quelque-chose de sain et diététique : (pain-fromage / compote / pain-confiture / fruit : pâtes de fruit / pain-chocolat...). Ce goûter sera proposé à 16 heures à tous les enfants présents à l'ALAE.

La convention avec Ansamble-restauration se terminera fin décembre. Le projet serait que la cuisine, présente sur le site de l'école de CESTAYROLS fournisse l'école de Sénouillac à partir de janvier.

**Débat :** Ce projet tarde à avancer, en effet, au vu de la commune de Cestayrols, il semble que suite à la visite d'un professionnel, les travaux et aménagements soient plus importants que prévus. Dans ces conditions, la probabilité que cela puisse être opérationnel en Janvier 2020 devient plus faible. Question posée sur le renouvellement de courte durée (6mois) avec Ansamble ? Risque d'augmentation du prix ? Il est rappelé que la restauration scolaire est de la compétence de l'agglomération. Afin de relancer ce projet, il sera pris contact avec Ansamble et l'agglo pour faire un point.

## Questions diverses :

### 1 Point sur les travaux de l'aménagement du centre bourg :

Le calendrier est respecté, les bordures de trottoirs sont posées. La semaine 30 sera consacrée à réaliser les trottoirs et les places de parking au monument aux morts, la chaussée devrait être rouverte sur la première semaine d'août. L'espace devant l'église sera également préparé et mis à niveau avant le 9 Août avant deux semaines de repos. Les travaux reprendront ensuite le 26 Août par la partie parking devant la Mairie.

### 2 Voirie

#### Réfection de la chaussée des deux lotissements

L'entreprise qui fait les travaux de la traversée du village : La Colas, devait revoir son devis car ils sont déjà sur place et cela pourrait permettre une économie d'échelle.

Il doit être fait un choix sur quatre devis d'intervention différents faits par deux entreprises.

-La pose d'une bicouche sur les deux lotissements et sur le trottoir lot des cerisiers => 37 892 € HT

-La pose d'une tri-couche sur les deux lotissements et sur le trottoir lot des cerisiers => 47 172€ HT

-La pose d'un enrobé sur les deux lotissements et une bicouche sur le trottoir du lot des cerisiers => 63 585€ HT

-La pose d'un enrobé sur les deux lotissements ainsi que sur le trottoir du lot des cerisiers pour => 117 441€ HT

Sur ces deux lotissements la voirie est en forte pente et dans ce cas, l'enrobé est fortement recommandé. Il n'a été provisionné au budget que 50 000€ TTC. Si une option au-delà des 50 000€ devait être retenue, il sera nécessaire de faire une DM et prendre sur un autre budget (cheminement doux par exemple)

**Le conseil se prononce par 8 voix pour et 4 abstentions sur l'option 3 à 63 585€HT. Les principales raisons évoquées sont la durée de vie de la structure et la pente.**

### 3 Travaux d'assainissement route de Laval

Un petit changement pour les démarrages des travaux d'assainissement de la route de Laval.

Ils étaient prévus pour un début Juillet. Nous avons expliqué que le Syndicat de l'eau avait souhaité se joindre à nos travaux pour profiter de remplacer deux canalisations. Ce sera chose faite, mais comme l'entreprise n'est pas en mesure de se faire livrer les tuyaux en fonte dans les délais, il est convenu avec tous les partenaires que les travaux débiteront la première semaine de Septembre.

#### **4 Transport Scolaire**

Afin d'organiser le transport scolaire de la rentrée, suite à un rendez-vous avec la Federteep, il a été proposé :

- **Pour la maternelle et le primaire** : La tournée partirait de l'école comme d'habitude, passerait par le chemin des Maurices, ferait demi-tour au niveau des vergers du Bosquet pour repartir par les Maurices vers la D3 direction route de Lincarque, puis descendrait la route de Laval et ferait demi-tour à la limite des travaux pour remonter au village.

- **Pour le collège et lycée** : le bus ne passera plus par la route de Laval. Le point de collecte se fera à l'intersection de la côté des ânes et de la route de Lincarque. Côté droit de la route de Lincarque dans la direction GAILLAC. Tous les collégiens et lycéens devront remonter à ce point de collecte. Nous positionnerons un espace réservé (arrêt provisoire) et une signalisation en amont de la chaussée sera positionnée, voire un passage piétons provisoire sera matérialisé au sol pour la traversée de la route de Lincarque. La FEDERTEEP devrait communiquer aux parents.

**Autre point concernant le transport** : à compter de la rentrée 2020/2021, il n'y aura plus de transport scolaire pour la maternelle et le primaire. En effet, depuis de nombreuses années, nous sommes sous un régime dérogatoire. Nous sommes encore, depuis le transfert à l'Agglomération, de la compétence mobilité et transport scolaire les derniers à bénéficier de ce privilège.

#### **5 Réunion C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Proposition de correction des AC (Attributions de Compensations) dérogatoires qui seront votées en Septembre.

- 1- Financement de la compétence voirie: Détermination des enveloppes voirie 2019 et 2020 => **49 641€ HT et déduction faite du Favil pour Senouillac ;**
- 2- Financement de la compétence «scolaire»:
  - a. Prise en compte des mises aux normes de services (taux d'encadrement des services) ;
  - b. Prise en compte de la fin des CAE dans les associations assurant le service péri ou extrascolaire ;
  - c. Prise en compte des demandes d'évolution de services par les communes ;
- 3- Financement de la compétence lecture publique : correction des Attributions de Compensation des communes sièges de médiathèques à concurrence du prélèvement de fiscalité communautaire.

#### **6 Demande d'intervention du CAUE dans le projet "lieu de vie café associatif"**

Suite au dernier conseil municipal, l'association a demandé à s'exprimer sur la volonté de créer un « lieu de vie café associatif », mais aussi sur le meilleur choix pour son emplacement. C'est l'espace situé sur l'aire de pique-nique côté micocouliers qui a fait consensus entre les membres de l'association et les élus. Les membres se réunissent le mercredi 24 Juillet afin de créer officiellement leur association, voter les statuts et élire les représentants légaux.

Le conseil municipal a réaffirmé qu'il ne souhaitait rien engager financièrement sur un nouveau projet en cette période bientôt préélectorale. Toutefois, il est proposé de prendre contact avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) qui peut intervenir gratuitement pour apporter des conseils et dont la mission est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il est proposé d'associer les membres de la commission « bâtiments et sécurité » de la commune et ceux de la commission travaux du collectif. Cela permettrait d'avoir des bases chiffrées et de commencer à réfléchir pour les financements et subventions. Ces deux mesures seraient aujourd'hui une façon concrète de prouver l'intérêt que nous avons montré en conseil pour cet "avant-avant-projet". Et demain, le collectif aurait un dossier déjà bien ficelé avec toutes les chances d'être engagé rapidement et sûrement.

**Accord de principe à la majorité**

**Fin de la séance à 23h**

**Prochain conseil municipal le Jeudi 26 Septembre à 20h30**

En dehors de la séance du conseil, le Maire propose à l'équipe de rédiger un bilan de mandat, afin de retracer les actions menées durant ces 5 ans et ½. Ce bilan devra être distribué avant la fin Aout. L'équipe donne un avis favorable, deux conseillers se proposent d'aider à la rédaction.

Bernard FERRET	Gilles FORT	Sandra VICENTE Procuration à Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Patricia VELLARINO	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Gérald SUAREZ Procuration à Véréna VOARINO	Caroline CANNATA	Sébastien ALAUZET	Frédéric DE LA FUENTE Procuration à Sébastien ALAUZET